

Bruxelles, le 5 décembre 2007

Une politique européenne de voisinage vigoureuse: des efforts supplémentaires s'imposent

Des efforts supplémentaires doivent être accomplis par l'Union européenne pour concrétiser les propositions visant déjà à renforcer la politique européenne de voisinage (PEV). Une nouvelle communication de Mme Benita Ferrero-Waldner, commissaire chargée des relations extérieures et de la politique européenne de voisinage, expose les actions que doivent engager les États membres et la Commission, notamment dans les domaines du commerce, de la mobilité et du règlement des conflits «gelés» dans les pays voisins de l'Union européenne. Un certain nombre de mesures sont prévues en 2008 afin de renforcer les réformes sectorielles engagées dans ces pays. Au printemps prochain, une nouvelle communication abordera les performances des partenaires de la politique de voisinage et sera accompagnée de rapports sur les progrès accomplis par chacun d'entre eux.

Mme Ferrero-Waldner a déclaré ce qui suit: «Nous sommes désormais dans la phase de mise en œuvre de la politique de voisinage. Il s'agit d'une initiative conjointe dont la mise en œuvre nécessite une action de la part des deux parties, l'Union européenne et ses voisins. La communication de ce jour souligne les domaines dans lesquels des efforts supplémentaires doivent être consentis par la Commission et les États membres pour garantir que les engagements pris vis-à-vis de nos partenaires soient tenus et que les incitations à la réforme que nous leur avons accordées soient concrètes, crédibles et répondent à leurs besoins».

La communication fixe les objectifs suivants pour 2008 et au-delà:

- Faire preuve d'un engagement politique plus marqué pour favoriser l'intégration économique et améliorer l'accès au marché. La communication appelle les États membres à soutenir les négociations agricoles en cours et à limiter notamment le nombre de produits exclus d'une libéralisation complète.
- Faciliter les voyages légitimes à court terme et s'atteler, à plus long terme, à des objectifs plus ambitieux dans le domaine des migrations contrôlées. La Commission demande instamment au Conseil et au Parlement européen d'adopter son «paquet» 2006 relatif aux visas et d'exploiter pleinement les possibilités, en termes de facilitation des voyages, qu'offre d'ores et déjà la réglementation actuelle.
- S'engager davantage auprès des partenaires de la PEV pour tenter de résoudre les conflits «gelés» en appliquant toute la panoplie des instruments dont dispose l'Union européenne, afin de stabiliser les zones affectées par un conflit ou qui sortent d'un conflit.

- Intensifier le soutien apporté par l'Union européenne aux réformes sectorielles des pays partenaires dans les domaines suivants: énergie, changement climatique, pêche, transports, politique maritime, recherche, société de l'information, éducation, emploi et politique sociale.

Depuis la publication de la communication proposant des mesures de renforcement de la PEV, un certain nombre d'éléments suggérés ont déjà été mis en œuvre:

- La Commission a décidé aujourd'hui d'engager, d'ici la fin de l'année, un premier montant de 50 millions d'euros pour la facilité d'investissement en faveur de la PEV. Certains États membres ont déjà signalé leur intention de contribuer à cette facilité, qui deviendra opérationnelle en 2008.
- Les premières dotations ont été accordées au titre de la nouvelle facilité pour la gouvernance, qui fournit un soutien supplémentaire aux pays partenaires qui ont le plus progressé dans la mise en œuvre des priorités en matière de gouvernance figurant dans leur plan d'action. Le Maroc (28 millions d'euros) et l'Ukraine (22 millions d'euros) sont les premiers bénéficiaires.
- La «Synergie de la mer Noire» a été lancée afin de doter le voisinage oriental d'une dimension régionale.
- Des négociations visant à permettre aux pays voisins de participer aux programmes et aux agences communautaires sont actuellement menées avec Israël, le Maroc et l'Ukraine. La signature imminente du protocole avec Israël permettra à ce pays de devenir le premier partenaire de la PEV à participer au programme pour la compétitivité et l'innovation.
- La politique européenne de voisinage, partenariat pour la réforme avec les pays voisins du Sud et de l'Est, a déjà produit des résultats tangibles et concrets.¹ Elle a permis de renforcer sensiblement les relations de l'Union avec certains de ses voisins proches (l'offre de l'UE est destinée à l'Algérie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Belarus, l'Égypte, la Géorgie, Israël, la Jordanie, le Liban, la Lybie, la Moldova, le Maroc, l'Autorité palestinienne, la Syrie, la Tunisie et l'Ukraine)², conformément au principe de différenciation qui permet aux pays qui le souhaitent de s'engager davantage vis-à-vis de l'Union.

La PEV va au-delà de la coopération politique traditionnelle et inclut des éléments d'intégration économique ainsi qu'un soutien aux réformes visant à stimuler le développement économique et social. L'outil utilisé pour faire aboutir ces réformes prend la forme de plans d'actions sur 3 à 5 ans, approuvés conjointement et assortis d'engagements précis en matière de modernisation économique, de renforcement de l'État de droit, de la démocratie et du respect des droits de l'homme, et de coopération en vue d'atteindre les objectifs essentiels de la politique étrangère.

ENP Stockshorts:

http://ec.europa.eu/avservices/video/video_en.cfm?type=1&th=13&lang=

Pour des renseignements complémentaires sur la politique européenne de voisinage, veuillez consulter le site suivant :

http://ec.europa.eu/world/enp/index_fr.htm

¹ Voir [MEMO/07/548](#)

² Elle ne couvre pas les pays de l'AELE/EEE (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse), les pays candidats et les pays candidats potentiels (Croatie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Turquie, Albanie, Bosnie-et-Herzégovine, Monténégro, Serbie y compris Kosovo), ainsi que la Russie.